

**ASSISES DE LA COOPERATION DECENTRALISEE
FRANCO-ROUMAINE
Nantes, 15-16 novembre 2007**

SYNTHESE TABLE RONDE 1
Les nouveaux partenariats
piloté par le Conseil Général d'Ille et Vilaine

Table ronde 1 : Nouveaux partenariats

Rapporteurs :

- Bianca BOTEAN, ethnologue (Docteur en Anthropologie et Sociologie, Université Lyon 2)
- Sirma CARAMAN, présidente de l'Association des directeurs économiques des Conseils des Judets Roumanie

I. L'apport des échanges entre les collectivités territoriales

Constats :

1. L'évolution des échanges jusqu'à présent a suivi plusieurs étapes :
 - i. aide humanitaire
 - ii. échanges et déplacements des équipes des collectivités
 - iii. coopération culturelle (groupes folkloriques, théâtre, etc.)
 - iv. développement des projets en commun en vue de l'adhésion de la Roumanie à l'UE.

Initialement la position de la Roumanie était plutôt passive, l'héritage communiste a laissé des traces importantes justement dans ce sens ; la partie française était celle qui proposait des projets. Plus récemment, il y a une initiative du côté roumain.

2. Les apports de la coopération du côté roumain :

- La coopération a permis une initiation dans l'écriture et le montage des projets européens, mais des gros efforts restent à faire.
- Evolution des mentalités au sein de collectivités locales dans le sens d'une nouvelle conception des politiques publiques : élargir leur action d'un niveau restreint (le niveau local) et le déployer à des échelles et territoires plus vastes : du local à l'intercommunal, au départemental et au régional.
- Changement des lois dans le domaine de la coopération entre les collectivités locales : modification de la loi roumaine de l'administration publique locale, la loi concernant les financements publics locaux

3. Les apports de la coopération du côté français :

- Les expériences déjà réalisées ont montré les bénéfices des collectivités et structures privées françaises en apportant :
 - i. une mise en perspective des outils français de développement par la confrontation avec le terrain roumain ;
 - ii. un enrichissement des collectivités et des structures privées impliquées dans la coopération par l'implication et l'ouverture vers des nouveaux échanges et marchés économiques.

II. Évolutions nécessaires

Propositions :

Comment continuer les partenariats dans le nouveau contexte d'intégration de la Roumanie dans l'UE ?

Nous sommes passés des actions humanitaires aux projets communs et désormais l'évolution nécessaire est de passer des projets aux stratégies et politiques (définir à travers la coopération franco-roumaine des stratégies et des politiques de développement sur des questions précises).

Les collectivités locales doivent définir une stratégie locale (locale, intercommunale, régionale) de développement et de coopération franco-roumaine avant de chercher des partenaires et des ressources de financement.

Nous nous posons ainsi la question d'une possibilité d'influencer le cadre des projets européens suite au constat d'une tendance générale observée sur un domaine ou thématique spécifique, au niveau de plusieurs stratégies de développement local, régional et transnational (franco-roumain).

Élargir l'expérience des projets réussis dans une commune, département, région vers des régions similaires avec moins d'opportunités ou plus enclavées. Un exemple est l'ouverture d'un projet comme celui centré sur la gestion de l'eau et la protection des affluents de Somes vers la rivière de Bistrita (en donnant à ce projet aussi bien une dimension de gestion de l'eau/environnement, qu'une dimension touristique).

Le nouveau contexte d'intégration européenne de la Roumanie nous amène au point que les Roumains sont désormais les concurrents d'autres pays plus avancés dans la réponse à des appels d'offre européens. Pour faire face à ce manque d'expérience du côté roumain, la coopération franco-roumaine peut agir dans le sens de : la mise en place d'un cadre pour la formation professionnelle dans le montage des projets européens. Et dans ce sens : la constitution d'un « Bureau de formation dans le cadre de la coopération décentralisée franco-roumaine » pour assurer la formation dans le domaine du montage des projets, dans le domaine de la création des associations intercommunales et de leur fonctionnement, financement.

III. Conditions de réussite :

Décentralisation des services publics.

Même si les systèmes administratifs de la Roumanie et de la France sont plus ou moins similaires, il existe néanmoins des différences de compétences entre les échelles administratives des deux pays. La décentralisation permettra justement de réduire ces différences qui rendent parfois difficile la coopération.

Développer des intérêts pour la coopération non seulement du côté de la Roumanie mais du côté Français.

Modalités de réalisation :

La dimension économique semble être le moteur pour développer l'intérêt du côté français. En outre, la continuation de la coopération dans le nouveau cadre d'intégration récente de la Roumanie à l'UE peut apporter désormais plus de financement y compris pour la France à travers ces projets européens.

Nous proposons ainsi l'organisation des séminaires, ateliers de travail, conférences sur des domaines thématiques (et par des structures mixtes publics-privées) afin d'attirer des nouvelles collectivités françaises et structures privées françaises par la présentation des avantages et opportunités de la coopération avec la Roumanie, séminaires qui peuvent aborder aussi la question de la législation roumaine.

Une autre condition de réussite de la coopération nous semble être l'avancement dans le domaine de la décentralisation par une évolution de la législation concernant l'intercommunalité du côté roumain.

Nous proposons la création d'un groupe de travail avec des experts français et roumains, des représentants des collectivités territoriales pour initier une loi sur l'intercommunalité et une modification de la loi roumaine des financements publics locaux pour assurer des ressources financières pour le fonctionnement des structures intercommunales.

Il serait important aussi de présenter, lors de ateliers de travail communs franco-roumains, les erreurs et pièges apparus du côté français dans la mise en place des fonds structurels (exemple : discuter autour de la question du déroulement de ces fonds par le niveau centralisé ou décentralisée, etc.)

Enfin, une dimension centrale pour assurer la réussite des partenariats : la coopération ne devrait pas être réduite à la dimension technique et économique, en prenant en compte la dimension sociale et culturelle qui permet d'inscrire la coopération dans l'humain et plus à longue durée.

Dans le nouveau cadre européen, par les fonds structurels et l'intégration par l'économie, l'économie est donc pensée comme un levier de développement. Néanmoins, il ne doit pas y avoir un hiatus entre économique et social, les collectivités permettent justement de dépasser ce hiatus et d'assurer le lien entre les citoyens et l'UE.

L'expérience française est importante dans la mise en place d'une politique de démocratie participative, domaine dans lequel la Roumanie est encore dans une phase de début.

Masa rotunda 1 : Noile Parteneriate

Raportori :

Bianca BOTEA, etnolog, Universitate Lyon 2,

Sirma CARAMAN, presedinta Asociatiei Directorilor Economici ai Consiliilor Judetene

I. Contributiile aduse de schimbul intre colectivitati

Constatari :

Evolutia schimburilor de pana acum a urmarit mai multe etape :

1. ajutor umanitar
2. schimburi intre colectivitati
3. cooperare culturala
4. dezvoltarea in comun a proiectelor, in vederea aderarii Romaniei la UE

Initial pozitia romanilor in cadrul acestei cooperari era una pasiva, mostenirea comunista lasand urme importante in acest sens. Recent, partea romana a luat si ea initiative in propunerea de proiecte.

Cooperarea a permis o initiere in redactarea si coordonarea proiectelor europene, dar eforturi raman inca a fi facute.

O evolutie a mentalitatilor in sanul colectivitatilor locale este necesara, in sensul unei concepii noi a politicilor publice, de exemplu largirea actiunii colectivitatilor de la un nivel restrans, cel local, catre cel intercomunal, departamental, regional.

Experientele deja realizate au aratat beneficiile colectivitatilor si structurilor franceze aducand o perspectiva asupra metodelor utilizate de francezi prin confruntarea cu terenul roman si o imbogatire a structurilor franceze private implicate prin deschiderea catre noi schimburi si parteneriate.

O schimbare a legislatiei in domeniul cooperarii este necesara, de exemplu, modificarea legii romane a administratiei publice, legea privind finantarile publice locale.

II. Evolutii necesare

Propuneri :

Cum putem sa continuam aceste parteneriate in contextul trecerii de la actiuni umanitare, culturale, la proiecte comune ?

Evolutia necesara e de a se indrepta catre gestiunea de proiecte. Deasemenea trebuie definite startegiile si politicile de dezvoltare, urmarind domenii exacte.

Colectivitatile locale trebuie sa defineasca o strategie locala de dezvoltare si de cooperare franco-romana inainte de a cauta parteneri si resurse financiare. Din aceasta perspectiva, ne punem intrebarea unei posibilitati de a influenta orientarea proiectelor europene,.

Experientele realizate pana acum trebuie transmise catre regiuni similare, pentru a fi depasite astfel dificultatile de inceput. Un exemplu este proiectul de gestiune a afluentilor raului Someș, care a capatat i timp o dimensiune de mediu inconjurator, turistica...

Noul context al integrării europene a Romaniei ne face constienti ca romanii sunt de acum inainte concurentii altor tari mult mai avansate in gestiunea de proiecte. Pentru a face fata acestei lipse de experienta a romanilor in aceasta dimensiune a cooperării, cooperarea franco-romana poate sa ajute prin punerea in aplicare a unui cadru pentru formarea profesionala in montarea de proiecte europene, in crearea de asociatii intercomunale si a functionarii lor.

III. Conditiiile de reusita

Descentralizarea serviciilor publice va permite reducerea diferentelor intre cele doua tari in ceea ce priveste competentele diverselor niveluri de administratie. Aceasta diferenta face cooperarea dificila.

Este necesara deasemenea o dezvoltare a intereselor comune cele doua parti, romana si franceza.

Modalitati de realizare :

Dimensiunea economica poate sa fie motorul pentru a dezvolta interesul parii franceze. Continuarea cooperării in noul context al integrării Romaniei in UE poate sa aduca o mai mare finantare, chiar si pentru Franta prin intermediul acestor proiecte europene.

Se pot organiza seminarii, ateliere de lucru, conferinte pe teme exacte si cu participarea structurilor mixte, public-privat pentru a atrage noile colectivitati franceze si structurile private franceze prin prezentarea avantajelor si a oportunitatilor cooperării cu Romania ; seminarii care pot aborda si probema legislatiei romanesti.

Este necesara o evolutie a legislatiei romane privind intercomunalitatea. Astfel, se poate constitui un grup de lucru cu experti romani si francezi pentru initierea unei legi a intercomunalitatii, dand astfel posibilitatea finantării structurilor intercomunale.

Trebuie prezentate in cadrul atelierelor de lucru greselile si piedicile intampinate da catre partea franceza, un exemplu ar putea fi problema derularii acestor fonduri, la nivel central sau exista o descentralizare ?

Cooperarea nu ar trebui redusă la o dimensiune tehnică și economică, nu ar trebui uitată dimensiunea socială și culturală care permite înscrierea cooperării într-o dimensiune umană și de lungă durată.

În noul cadru european, economia este privită ca un deschizător de oportunități. Totodată nu trebuie să existe o ruptură între dimensiunea economică și cea socială, colectivitățile trebuie să urmărească depășirea acestui hiatus și să asigure legătura între cetățenii și UE.

Experiența franceză este importantă pentru punerea în aplicare a unei politici de democrație participativă, domeniu în care România este încă la început.